

NUMÉRO	TITRE
152-2026	Règlement 152-2026 sur la gestion contractuelle Le règlement 152-2026 remplace le règlement 135-2024 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité. La nouvelle Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM), adoptée par le gouvernement québécois en avril 2026, nous demande de modifier certaines dispositions présentement dans notre ancien règlement contractuel (135-2024). Conformément à cette loi, le nouveau règlement prévoit explicitement une évaluation rigoureuse des besoins avant d'entreprendre tout un processus d'appel d'offres. Il permet aussi à la Municipalité d'avoir recours à des achats regroupés et prévoit un mécanisme pour favoriser l'achat local, québécois et canadien. Pour terminer, ce nouveau règlement permettra de clarifier le mode de fonctionnement pour les comités de sélection. Un comité de sélection est un groupe de personnes mandatées par un organisme (comme une municipalité) pour analyser, évaluer et noter les soumissions reçues à la suite d'un appel d'offres public, afin de recommander la meilleure offre pour l'attribution du contrat.

NUMÉRO	TITRE
1071-94-2026	Règlement 1071-94-2026 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'agrandir la zone C1-10 à même les zones R2-9 et R2-11

Ce projet de règlement a pour objectif d'agrandir la zone commerciale C1-10 à même une partie des zones résidentielles R2-9 et R2-11.



Lors de l'adoption de ce type de règlement, une demande référendaire est enclenchée pour permettre à la population de s'y opposer. Aucune demande n'a été déposée à la municipalité dans le cadre de ce projet. Le règlement est donc automatiquement considéré comme étant approuvé par les personnes qui pouvaient voter.